

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 18 - votants : 24 dont 6 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , au château de FLEAC le lundi 29 août 2022 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
---------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La séance a lieu au château de FLEAC, lieu neutre, connu des habitants. Il est justifié en raison de la crise sanitaire et de la nécessité de respecter les mesures barrières et la distanciation physique et parce qu'il réunit les conditions d'accessibilité, et de sécurité des ERP. Le public a été autorisé à assister physiquement à la séance et la séance a été également transmise en direct au moyen de Facebook live.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 23/08/2022

PRESENTS : Mmes GINGAST, CHAUVEAU AUDRA, DESACHY, BEL, JUIN, CHEMINADE, RANIVOALISON, GOMEZ DA COSTA
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, CHAUVAUD, GOICHON, NICOLAS, GUINET, LOJEWSKI, CALANDRAUD, MORIN,

ABSENTS EXCUSES : Mmes LAINE, VASLIN, PLAIN, BADALIAN, DIABY
Mrs FREMINET, LAGARDE, MOUHICA, SOGUEL

POUVOIRS :

De Mme LAINE à M. GOICHON
De Mme PLAIN à Mme DESACHY
De Mme VASLIN à Mme CHAUVEAU
De Mme BADALIAN à Mme BEL
De M. SOGUEL à Mme GINGAST
De M. MOUHICA à M. NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHEMINADE

Délibération : 2022-08-01

Création et suppressions de postes

Rapporteur : Hélène GINGAST

Mme le Maire expose à l'assemblée que plusieurs départs en retraite ont eu lieu depuis le début de l'année 2022. Notamment 3 postes au service technique. Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence :

- Suppression du poste d'ingénieur principal
- Suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Du fait de ces départs, des recrutements sont nécessaires afin de stabiliser les effectifs.

AR Prefecture

016-211601380-20220829-DCM20220829_01-DE
Reçu le 30/08/2022
Publié le 30/08/2022

Aussi, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour le service espaces verts le 01/09/2022.

Le conseil municipal,

- Après en avoir délibéré,
- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur décide à la majorité absolue des suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et aucune abstention :
- La suppression du poste d'ingénieur principal
- La suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- La suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Ainsi que la création :

- D'un poste d'adjoint technique à temps complet au 01/09/2022.

Pour copie conforme,

Le Maire

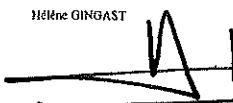




Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 30 AOUT 2022
Réception du : 30 AOUT 2022
Mise en ligne le : 30 AOUT 2022
Le Maire,

Hélène GINGAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 18 - votants : 24 dont 6 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , au château de FLEAC le lundi 29 août 2022 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
---------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La séance a lieu au château de FLEAC, lieu neutre, connu des habitants. Il est justifié en raison de la crise sanitaire et de la nécessité de respecter les mesures barrières et la distanciation physique et parce qu'il réunit les conditions d'accessibilité, et de sécurité des ERP. Le public a été autorisé à assister physiquement à la séance et la séance a été également transmise en direct au moyen de Facebook live.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 23/08/2022

PRESENTS : Mmes GINGAST, CHAUVEAU AUDRA, DESACHY, BEL, JUIN, CHEMINADE, RANIVOALISON, GOMEZ DA COSTA
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, CHAUVAUD, GOICHON, NICOLAS, GUINET, LOJEWSKI, CALANDRAUD, MORIN,

ABSENTS EXCUSES : Mmes LAINE, VASLIN, PLAIN, BADALIAN, DIABY
Mrs FREMINET, LAGARDE, MOUHICA, SOGUEL

POUVOIRS :

De Mme LAINE à M. GOICHON
De Mme PLAIN à Mme DESACHY
De Mme VASLIN à Mme CHAUVEAU
De Mme BADALIAN à Mme BEL
De M. SOGUEL à Mme GINGAST
De M. MOUHICA à M. NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHEMINADE

Délibération : 2022-08-02

Avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour le service de Micro Crèche de Fléac

Rapporteur : Valérie DESACHY

Il est rappelé que pour gérer son service initialement nommé Halte- Garderie, désormais Micro Crèche, la Commune de FLEAC a choisi comme mode de gestion la gestion déléguée. Le 31/12/2019, la commune a signé un contrat de délégation de service public avec l'association MJC Serge Gainsbourg de FLEAC à l'issue d'une consultation. Ce contrat devait prendre fin le 31/12/2022. Cependant, en raison de l'absence prolongée de la Directrice Générale des services, les services sont dans l'impossibilité de réaliser dans les temps la procédure de mise en concurrence visant au renouvellement de la convention de délégation de service public.

AR Prefecture

016-211601380-20220829-DCM20220829_02-DE
Reçu le 30/08/2022
Publié le 30/08/2022


Il est proposé de prolonger la durée de la convention de 6 mois, soit jusqu'au 30/06/2023.
Cette modification est possible juridiquement puisque les conditions posées par le Code de la Commande Publique sont remplies.

Après examen de la faisabilité juridique, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de la micro crèche et d'autoriser Mme le Maire à signer cet avenant.

Le conseil municipal,

- Après en avoir délibéré,
- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur décide à la majorité absolue des suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et aucune abstention :
- D'accepter l'avenant prolongeant de 6 mois le contrat de délégation de service public de la micro crèche
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant ci-joint.

Pour copie conforme,
Le Maire,


Hélène GINGAST



Certifié exécutoire compte tenu de :


Transmission à la préfecture le : 30 AOUT 2022

Réception du : 30 AOUT 2022

Mise en ligne le : 30 AOUT 2022

Le Maire,

Hélène GINGAST



Vale de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 18 - votants : 24 dont 6 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , au château de FLEAC le lundi 29 août 2022 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
---------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La séance a lieu au château de FLEAC, lieu neutre, connu des habitants. Il est justifié en raison de la crise sanitaire et de la nécessité de respecter les mesures barrières et la distanciation physique et parce qu'il réunit les conditions d'accessibilité, et de sécurité des ERP Le public a été autorisé à assister physiquement à la séance et la séance a été également transmise en direct au moyen de Facebook live.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 23/08/2022

PRESENTS : Mmes GINGAST, CHAUVEAU AUDRA, DESACHY, BEL, JUIN, CHEMINADE, RANIVOALISON, GOMEZ DA COSTA
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, CHAUVAUD, GOICHON, NICOLAS, GUINET, LOJEWSKI, CALANDRAUD, MORIN,

ABSENTS EXCUSES : Mmes LAINE, VASLIN, PLAIN, BADALIAN, DIABY
Mrs FREMINET, LAGARDE, MOUHICA, SOGUEL

POUVOIRS :

De Mme LAINE à M. GOICHON
De Mme PLAIN à Mme DESACHY
De Mme VASLIN à Mme CHAUVEAU
De Mme BADALIAN à Mme BEL
De M. SOGUEL à Mme GINGAST
De M. MOUHICA à M. NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHEMINADE

Délibération : 2022-08-03

Renouvellement de la convention de prestation de service avec la Ville d'Angoulême pour le stockage des animaux morts

Rapporteur : Hélène GINGAST

Mme le Maire expose que par délibération du 26/09/2016, la Commune de FLEAC a adhéré au service commun de stockage d'animaux morts proposé par la Ville d'Angoulême et accepté d'en payer le coût.

La Commune d'Angoulême propose le renouvellement de la convention (ci-annexée) pour une durée de 6 ans du 01/09/2022 au 31/08/2028.

Le coût pour les Communes signataires de la convention est de 0.16 € par habitant (le réajustement éventuel du tarif donnera lieu à un avenant). Les crédits sont prévus au budget.

Il est proposé :

- d'approuver la convention,
- d'approuver la tarification de 0.16 € par habitant,
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention

AR Prefecture

016-211601380-20220829-DCM20220829_03-DE
Reçu le 30/08/2022
Publié le 30/08/2022

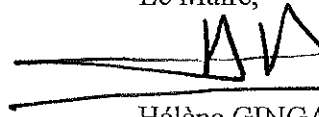

Le conseil municipal,

- Après en avoir délibéré,
- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur décide à la majorité absolue des suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et aucune abstention :

- d'approuver la convention,
- d'approuver la tarification de 0.16 € par habitant,
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention.

Pour copie conforme,

Le Maire,


Hélène GINGAST 

Certifiée exécutoire compte tenu de :



Transmission à la préfecture le : 30 AOUT 2022

Réception du : 30 AOUT 2022

Mise en ligne le : 30 AOUT 2022

Le Maire, 30 AOUT 2022

Hélène GINGAST

Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 18 - votants : 24 dont 6 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , au château de FLEAC le lundi 29 août 2022 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La séance a lieu au château de FLEAC, lieu neutre, connu des habitants. Il est justifié en raison de la crise sanitaire et de la nécessité de respecter les mesures barrières et la distanciation physique et parce qu'il réunit les conditions d'accessibilité, et de sécurité des ERP Le public a été autorisé à assister physiquement à la séance et la séance a été également transmise en direct au moyen de Facebook live.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 23/08/2022

PRESENTS : Mmes GINGAST, CHAUVEAU AUDRA, DESACHY, BEL, JUIN, CHEMINADE, RANIVOALISON, GOMEZ DA COSTA
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, CHAUVAUD, GOICHON, NICOLAS, GUINET, LOJEWSKI, CALANDRAUD, MORIN,

ABSENTS EXCUSES : Mmes LAINE, VASLIN, PLAIN, BADALIAN, DIABY
Mrs FREMINET, LAGARDE, MOUHICA, SOGUEL

POUVOIRS :

De Mme LAINE à M. GOICHON
De Mme PLAIN à Mme DESACHY
De Mme VASLIN à Mme CHAUVEAU
De Mme BADALIAN à Mme BEL
De M. SOGUEL à Mme GINGAST
De M. MOUHICA à M. NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHEMINADE

Délibération : 2022-08-04

Décision modificative budgétaire n°2

MAIRIE DE FLEAC
LE 29 AOÛT 2022
Mme H. GINGAST

Rapporteur : Hélène GINGAST

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à des écritures comptables concernant le budget principal de la Commune,
Considérant la nécessité de prendre en compte des besoins nouveaux,

Il est proposé de modifier le BP 2022 pour le budget principal de la Commune comme suit :

- Affectation d'une recette de vente de parcelle au profit de l'opération Logis de Chalonne (Op.264) ;
- Intégration des travaux de la nouvelle porte du Dojo, en prenant dans les dépenses imprévues (020) au profit de la Salle des Sports (Op.314) ;

Comme suit :

AR Prefecture

016-211601380-20220829-DCM20220829_04-DE
 Reçu le 30/08/2022
 Publié le 30/08/2022



EN INVESTISSEMENT					
SENS / SECTION	Op. / ART.	OBJET	BP.2022	DM.2	TOTAL APRES DM
DI	264/c.21318	Autres bât.	36 180	+ 3 800	39 980
RI	264/c.2111	Terrains nus	0	+ 3 800	3 800
DI	314/c.21318	Autres bât.	0	+ 2 779.20	2 779.20
DI	020/020	Dépenses imprévues	5 000	- 2 779.20	2 220.80
Sous total de la section d'investissement				0.00	

Le conseil municipal,

- Après en avoir délibéré,
- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur décide à la majorité absolue des suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et aucune abstention :
- D'approuver la proposition ci-dessus exposée de modification du budget principal n°02-2022.
- D'autoriser Madame le Maire, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour copie conforme,

Le Maire,


 Hélène GINGAST 

Certifié exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 30 AOUT 2022

Réception du : 30 AOUT 2022

Mise en ligne le : 30 AOUT 2022

Le Maire,

Hélène GINGAST

